

Point de situation au 2 mai 2020

La **situation épidémiologique dans les Hauts-de-France**, avec 11 452 cas confirmés au 1er mai, voit une légère diminution des prises en charge de cas COVID par les établissements hospitaliers. La tendance régionale est à la baisse des nouveaux cas de personnes contaminées admises à l'hôpital et en services de réanimation : on compte ainsi en milieu hospitalier 261 patients contaminés et 279 résidents contaminés en EPHAD et structures d'accueil des personnes âgées. Les cas pris en charge en réanimation sont globalement moins lourds et la part des patients non-COVID qui y sont admis tend à augmenter. Le taux d'occupation des cas COVID en services de réanimation est de 69%. Enfin, les centres de consultation du département dédiés au COVID constatent une baisse de fréquentation.

A ce jour, 178 décès en milieu hospitalier et 86 en EPHAD et structures d'accueil pour personnes âgées sont à déplorer.

La distribution des masques continue dans le secteur sanitaire et médico-social avec la livraison cette semaine de 16 350 masques FFP2 et 69 300 masques chirurgicaux dans les officines et de 754 800 masques chirurgicaux dans les établissements médico-sociaux de la Somme. Au total, près de 5,1 millions de masques ont été mis à la disposition des professionnels de ville et 15 millions aux établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis le début de la crise ce sont donc plus de 20 millions de masques qui ont été mis à la disposition des professionnels par l'Agence régionale de santé.

Pour suivre l'évolution de la pandémie de coronavirus COVID-19, le ministère chargé de la santé publie des points de situation sur le nombre de cas, décès, hospitalisations, patients en réanimation, retours à domicile, en France, ainsi qu'une visualisation de l'épidémie dans le monde. L'ensemble de ces données sont accessibles sur : [🔗 https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/](https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/)

Retour sur le **suivi de l'offre et de la demande de masques** ainsi que sur la **mise en œuvre des tests** de dépistage dans le département.

1 - Dans un contexte où la demande est importante alors que l'offre de masques limitée, la cellule créée par la préfecture avec le Conseil départemental, la Ville d'Amiens, l'Association des maires et la Chambre de Commerce et d'Industrie a permis de procéder à une première commande groupée de 230 000 masques pour les communes qui y ont souscrit.

Plus de la moitié des communes ont pu être contactées par la cellule pour consolider les besoins exprimés par les communes. Il apparaît qu'un premier besoin de 230 000 masques grand public a été identifié et qu'une première commande correspondante a pu être réalisée par l'intermédiaire d'un achat groupé réalisé par le Conseil départemental. Le Conseil départemental prendra à sa charge 1 € par masque pour le premier masque par habitant. Le groupement de gendarmerie départementale qui appuie la cellule départementale de suivi de l'offre et de la demande de masques livrera aux brigades les plus proches. Les maires concernés seront par la suite contactés pour récupérer les masques commandés à compter du 18 mai.

La cellule départementale doit enfin finaliser ce premier recensement afin de procéder aux commandes complémentaires. A cet effet, je vous invite si vous ne l'avez pas déjà fait à vous en rapprocher en envoyant un mail à : rgpic+masquegrandpublic80@gendarmerie.interieur.gouv.fr ou en appelant le : 03 22 53 69 05 (8h – 12h / 14h - 18h).

Cette commande groupée de masques pour les communes vient en complément d'autres canaux d'approvisionnement de la population. Ainsi, le Conseil régional distribuera par l'intermédiaire de la gendarmerie, à compter du 11 mai, un masque par habitant. En outre, plusieurs établissements publics de coopération intercommunale du département ont passé des commandes de masques pour leurs habitants. Enfin, l'Etat viendra compléter ces distributions, en subsidiarité, pour les plus publics les plus démunis et les plus petites communes notamment.

Tous les efforts sont engagés par l'Etat et ses partenaires pour garantir l'approvisionnement en masques à tous les Samariens. Par l'envoi d'un message dédié, je reviendrai vers les maires du département d'ici lundi 4 mai afin de les maintenir pleinement associés à ces travaux.

2 - Les nouvelles capacités de tests de dépistage à destination des populations prioritaires sont en cours de déploiement dans le département ; elles seront généralisées à compter du 11 mai.

Par une circulaire conjointe en date du 9 avril, le ministre des Solidarités et de la Santé et le ministre de l'Intérieur ont précisé les modalités de déploiement des nouvelles capacités de tests de dépistage CoVid-19 au bénéfice des populations prioritaires. Depuis le 10 avril, de nouvelles capacités de tests de dépistage ont été déployées vers les personnels soignants, les personnes et résidents des établissements médicaux-sociaux, et en particulier les [EHPAD](#), les détenus et personnels de l'administration pénitentiaire, les personnes accueillies dans les structures collectives d'hébergement d'urgence et les équipes des opérateurs d'importance vitale. Dans ce cadre, 3 laboratoires ont été identifiés dans le département avec une capacité à réaliser plus de 800 tests/jour.

Le déploiement repose sur une priorisation des efforts au bénéfice des [EHPAD](#) et une coopération établie entre les services de l'Etat, le Conseil départemental et l'ensemble des établissements concernés. A ainsi été installée au niveau départemental une cellule chargée de prendre l'attache des établissements pour les accompagner dans la procédure de tests. L'[ARS](#) et la préfecture facilitent leur réalisation et assurent la mise en oeuvre des mesures de confinement qui en découlent. Depuis le 10 avril, ce dispositif a permis de programmer plus de 1700 tests dans le département. Pour compenser des absences liées à ces mesures de confinement, une équipe dédiée qui réunit [ARS](#), Conseil départemental, DDCS, [SDIS](#) et préfecture vient également en appui des établissements qui verraient leurs personnels confinés pour leur apporter un renfort en personnels volontaires.

En outre, le Premier ministre a annoncé l'objectif de réaliser 700 000 tests par semaine au plan national à compter du 11 mai. A ce jour, les capacités journalières de tests des laboratoires de biologie médicale de la région des Hauts-de-France est de 2500 tests/jour et le travail engagé par l'Agence régionale de santé vise à augmenter nos capacités pour dépasser les 7000 tests / jr. Ce travail de généralisation des tests nécessite également de mettre en place, en coordination avec l'Assurance maladie et l'Agence régionale de santé, un dispositif de traçage des cas. Tous les services sont à pied d'oeuvre pour que cette organisation soit opérationnelle dans les délais.

Ce déploiement massif de tests sera complété par ailleurs par l'accompagnement individualisé des personnes qui seront placées à l'isolement. Ce travail d'accompagnement se fera dans le cadre d'une étroite collaboration de la préfecture avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs associatifs, professionnels de santé et acteurs de la prise en charge à domicile. Je reviendrai vers l'ensemble des élus dans les premiers jours de la semaine prochaine pour les y associer et leur proposer une méthode de travail qui s'appuiera sur une cellule départementale d'accompagnement à l'isolement qui est en cours de constitution.